

Attentats terroristes déjoués contre des églises : excellent arrêt du 19 juin de la Cour de cassation

écrit par Maxime | 3 juillet 2019



La chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu un arrêt le 19 juin dernier en matière de lutte contre le terrorisme.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000038708968&fastReqId=710615151&fastPos=1>

Un individu algérien présent en France est placé en détention provisoire pour participation à un groupement en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes en relation avec une entreprise terroriste, assassinat et tentatives, infractions à la législation sur les armes, en bande organisée, recel en bande organisée et usage de fausses plaques d'immatriculation, toutes infractions en relation avec une entreprise terroriste.

Les juges prolongent la détention provisoire de 4 mois alors que l'intéressé demandait une simple assignation sous

résidence électronique et au surplus, souhaitait être interrogé selon le mode de la visioconférence.

Il est soupçonné, avec plusieurs personnes, d'avoir prévu un attentat en avril 2015 avec l'aide de complices situés dans son pays d'origine et d'un réseau permettant l'obtention de faux passeports.

Prétendument « repentí », il avait été découvert en possession d'armes de guerre destinées à tuer ceux qu'il considérait comme des « mécréants », alors qu'il était pleinement ancré dans ce que les juges appellent « un islamisme radical » (sans jamais toutefois expliquer ce qui fonderait à ce sujet une différence avec l'islam, comme d'habitude...) et qu'il aurait déjà commis un meurtre.

.
Il était à ce sujet impliqué dans des projets d'attaques d'églises. Il est particulièrement difficile dans ce contexte de nous faire croire que l'incendie de Notre-Dame a une cause inexplicable ou accidentelle...

.
Pas de surprise donc à la lecture de cet arrêt. Bravo en tous cas à la chambre de l'instruction intervenue dans cette affaire pour son exigence. Elle a évité la remise en liberté (plus ou moins surveillée) d'une personne considérée comme dangereuse. Bravo aussi aux enquêteurs qui ont permis de déjouer ces attentats. Hélas, leur travail est miné par des politiques qui laissent ouvertes les vannes de l'immigration algérienne alors même que la Cour de cassation révèle à ce sujet l'existence de réseaux frauduleux et que la pratique judiciaire montre régulièrement l'implication d'Algériens dans des attentats islamistes.